

EURE ANIMATION N°1



GUIDE de la CRÉATION d'un ACCUEIL DE LOISIRS





Préface

C'est désormais très jeunes que les enfants passent un temps important de leur vie quotidienne dans les accueils de loisirs. Espaces éducatifs héritiers des centres de loisirs sans hébergement et des anciens centres aérés, ils doivent désormais répondre à de très multiples attentes sur des temps qui couvrent les loisirs du mercredi, des grandes et petites vacances mais aussi les accueils périscolaires du matin, du midi et du soir.

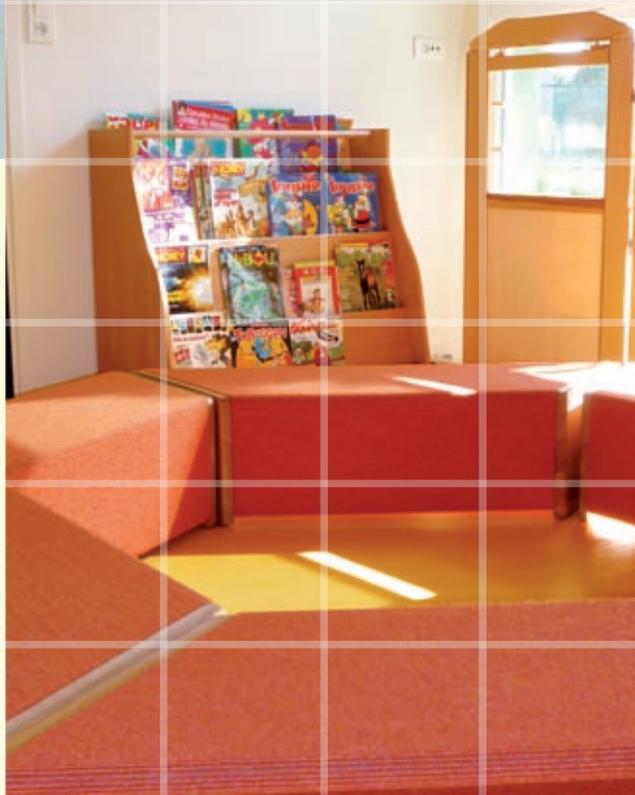
Parce qu'il est également, à côté de la résidence familiale et des locaux de l'école, le lieu d'exercice d'un projet éducatif, il importe que cet espace puisse être chaleureux et adapté à sa mission.

Ces dernières années les organisateurs d'accueil de loisirs, souvent des collectivités locales, se sont déjà impliqués dans des réalisations de qualité.

Il a semblé utile de créer ce guide pour accompagner les décideurs dans leur projet immobilier. Il ne s'agit pas d'un recueil réglementaire mais de conseils afin que les constructions ou restaurations de locaux à l'usage des accueils de loisirs des enfants du département puissent être au niveau des ambitions que tout un chacun a pour eux.

Ce document est le résultat des travaux pilotés par la direction départementale de la jeunesse et des sports qui a rassemblé, en étroite collaboration avec les services de la C.A.F. de l'Eure, des techniciens et des professionnels de l'animation, tous au service d'une démarche de qualité.

Richard Samuel
Préfet de l'Eure



Préface

La question des activités hors temps scolaire tient une place importante dans la vie des familles qui souhaitent assurer à leurs enfants la continuité d'un encadrement éducatif, culturel et sportif de qualité. En effet, à côté de l'école et de la famille, le temps de vacances et de loisirs doit être celui de la découverte de soi et du «vivre ensemble».

Espace de proximité capable d'offrir aux enfants un projet pédagogique de qualité, l'accueil de loisirs constitue le lieu privilégié de cet apprentissage.

Au-delà de la qualité du projet, cet espace doit aussi offrir des locaux adaptés à ses activités et respectueux des règles de sécurité.

Parce que notre mission vise à développer une offre de loisirs de proximité et de qualité, c'est avec un très grand intérêt que nous avons collaboré à la création de ce guide pratique.

Fruit d'un travail partenarial, ce guide est conçu comme un outil d'accompagnement et de conseil à destination des porteurs de projet du département de l'Eure.

Gérard Langlois
Directeur de la CAF de l'Eure

Préambule

Ce guide est un document d'accompagnement des décideurs, maîtres d'ouvrage, dans leur réflexion pour la réalisation d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif.

Il n'est globalement pas d'ordre normatif mais présente des recommandations, fruits de l'expérience des professionnels de l'enfance et de la jeunesse, aussi bien institutionnels que praticiens.

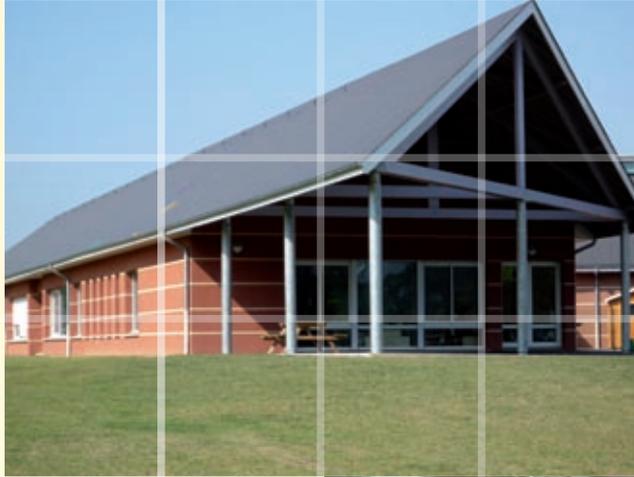
N'ont été volontairement abordés que les aspects matériels d'un accueil de mineurs, pour une construction ou une rénovation de locaux.

Il est bien évident que le bâti n'est qu'une traduction des ambitions et du projet éducatif de l'organisateur. C'est dès le plan, et dans l'aménagement des espaces que l'on répond déjà, par exemple, aux objectifs de responsabiliser les enfants, développer les pratiques manuelles et d'éveil, associer les parents au projet....



Sommaire

<input type="checkbox"/> L'espace extérieur	9
<input type="checkbox"/> L'espace d'accueil	10
<input type="checkbox"/> Les espaces d'activité et d'animation	11-12
<input type="checkbox"/> La restauration	13
<input type="checkbox"/> La cuisine	14-15
<input type="checkbox"/> L'espace gestion	16
<input type="checkbox"/> L'espace sanitaire	17
<input type="checkbox"/> L'espace soins.....	18
<input type="checkbox"/> Le rangement	19
<input type="checkbox"/> Les mesures de sécurité	20
<input type="checkbox"/> L'accueil des 3/6 ans.....	21
<input type="checkbox"/> L'accueil des adolescents	22
<input type="checkbox"/> L'accueil périscolaire.....	23
<input type="checkbox"/> Les principales étapes de la construction d'un accueil de loisirs.....	24
<input type="checkbox"/> Les services à consulter	26



L'espace extérieur

La signalétique est importante pour identifier l'accueil de loisirs et lui donner une lisibilité propre, notamment dans le cas de locaux aux multiples fonctions. Une signalétique spécifique créée avec les enfants peut être déclinée dans la commune, ou le quartier et faciliter leur autonomie. Il est préférable que l'accueil de loisirs ne soit pas excentré par rapport aux lieux d'activité du territoire.



L'accueil de loisirs doit avoir un nom, qui puisse notamment évoquer la dimension ludique du lieu.

Les espaces de transition entre l'équipement et les zones publiques concentrent de nombreux dangers. Leurs aménagements doivent permettre de délimiter clairement les espaces dédiés à chaque type de circulation : voitures, deux roues et piétons.

L'éclairage public, la signalisation aux automobilistes (panneau, cassis...) sont autant de réponses qui limiteront les dangers.



Le parking doit pouvoir être suffisant pour les véhicules du personnel et ceux des parents, avec une entrée et une sortie. Les autocars doivent pouvoir déposer et laisser monter les enfants en toute sécurité, et disposer d'une aire qui évite les manœuvres.

Lorsque les portes du centre sont fermées, un espace de transition telle une avancée couverte permet d'attendre abrité à l'extérieur.



L'espace d'accueil

L'accueil revêt une dimension fondamentale. C'est un lieu pour :

■ Les enfants :

Premier contact avec l'intérieur de la structure, il doit être convivial. Il convient de prévoir, à proximité, l'espace où les enfants peuvent s'habiller et se déshabiller, à plusieurs moments de la journée, avec des patères à hauteurs différentes et éventuellement des casiers à chaussures, avec possibilité d'identification par un nom ou une photographie, et des bancs adaptés. Un panneau d'affichage peut leur être laissé. Une pièce dévolue au vestiaire est la solution la plus judicieuse lorsque les effectifs sont importants.

■ Les parents :

Ils y accompagnent, ils y attendent, et ils s'imprègnent de l'atmosphère du centre. Il convient de prévoir quelques chaises, des revues spécialisées en consultation, un espace pour les poussettes, un porte-parapluies.

Attention à ce qu'il s'agisse bien de l'espace d'accueil de l'accueil de loisirs de leurs enfants ; il ne peut se confondre avec l'accueil de l'espace administratif de la structure, même si celui-ci doit pouvoir être aisément accessible.

■ Les informations :

Espace d'affichage extérieur et intérieur à la fois administratif : projets éducatif et pédagogique, présentation des tarifs, menus de la semaine... il est aussi destiné à faciliter la communication : photographie des animateurs et des dernières activités ou sorties, invitations....



C'est notamment un des espaces pour mettre en œuvre un projet qui privilégierait l'accueil et la participation des familles, avec par exemple l'offre d'un café le matin.

Les espaces d'activité et d'animation

■ A l'intérieur :

Sont prévues des salles en conformité avec le projet éducatif, avec une approche par tranche d'âge et/ou par activité. Un minimum de trois mètres carrés par personne est à ménager. Les lieux sont clairs, lumineux, faciles à aérer, avec des matériaux adaptés aux activités salissantes.

Il peut être utile de prévoir une peinture en deux tons : claire au dessus d'un mètre et plus foncée en dessous.

Le mobilier est conçu pour les enfants. Les murs doivent pouvoir recevoir l'affichage des activités. Les espaces

de jeux doivent être insonorisés. Les espaces sont prévus tant pour l'animation que pour l'activité autonome : jeux et matériaux peuvent être en libre disposition, notamment pour le « temps libre » ou « temps sujet ».



Certains espaces peuvent être dévolus à une activité spécifique : lecture, ludothèque, travail du bois, atelier cuisine... et donc avec une installation appropriée.

Il est pratique de pouvoir repérer les salles par un nom ou un signe d'identification.

Un large espace polyvalent, permettant de grands rassemblements, peut avoir son utilité, sans exclure la possibilité de le diviser.

Chaque salle d'activité doit être pourvue d'un lavabo avec porte-savon facilement utilisable pour les enfants, des espaces de rangement, avec la possibilité de laisser des travaux en plan. Si les locaux ont une utilisation autre que

celle de l'accueil de mineurs, les espaces de rangement sont à adapter en volumes conséquents.

■ A l'extérieur :

Le sol est à prévoir de natures différentes : herbe, bitume, surface plate... permettant des activités adaptées variées. Les conseils avisés doivent permettre d'éviter les arbustes urticants et les plantes vertes dangereuses. Il est préférable que l'espace soit clos en veillant à la sécurité notamment vis-à-vis des voies de circulation, des points d'eau (rivière, mare,...), des branches de grands arbres, de la proximité des parkings...



Les espaces d'activité et d'animation

Un préau peut être judicieux mais aussi des espaces ombragés. Les plus petits doivent pouvoir avoir un espace spécifique avec des jeux adaptés, de préférence bien séparé de celui des plus grands.

Les aires de jeux doivent être bien adaptées à la tranche d'âge des enfants reçus dans cet espace.



La restauration

L'équipement peut être spécifique à l'accueil de loisirs mais très souvent, il s'agit d'un restaurant collectif, le plus souvent destiné aux écoles. Attention à bien aménager et sécuriser les espaces de déplacement d'un lieu à l'autre.

L'aménagement des locaux, la décoration et l'adaptation du mobilier doivent contri-

buer à faire du temps de restauration une activité à part entière de l'accueil de loisirs. Il peut être opportun de changer le fonctionnement par rapport à celui de la période scolaire (distribution des espaces, nombre de convives par table...).

Temps de détente, de plaisir, de convivialité et éducatif, il doit permettre aux enfants de manger sur du mobilier adapté en taille, insonorisé, et par petit effectif. Les tables rondes, espacées avec des claustras, doivent pouvoir contribuer à la sérénité des moments de restauration. L'insonorisation du lieu doit être prévue.

Attention à l'installation de larges baies vitrées, exposées au sud, qui peuvent très rapidement rendre peu supportable la température des salles.



L'espace restauration doit pouvoir être utilisé aussi bien pour une collation du matin, le déjeuner et le goûter, tout en présentant un bon état de propreté permanent.

Il est indispensable d'associer le personnel de la restauration au projet de la structure d'accueil.



La cuisine

■ La zone cuisine

Les murs et les sols doivent être faits de matériaux adéquats ; il convient de proscrire le bois au profit de matériaux lisses de couleur claire faciles à nettoyer et à désinfecter, ils doivent être conçus de manière à réduire la contamination des denrées.

Lors de la conception des locaux, le secteur propre et le secteur sale en zone cuisine doivent être prévus.

Des lavabos à commande non manuelle doivent être disponibles, et judicieusement placés dans la zone préparation froide et la zone préparation chaude, avec équipement pour l'hygiène des mains : essuie mains jetables et savon bactéricide.



■ La zone sanitaire et le vestiaire du personnel

Le personnel doit disposer de toilettes autres que les toilettes dédiées aux enfants.

Un lavabo à commande non manuelle doit être disponible dans cette zone avec un équipement permettant un nettoyage et une désinfection des mains : essuie mains jetables et savon bactéricide.

■ La zone déchets

Les déchets doivent être évacués en dehors des heures de fabrication.

Ils ne doivent pas être une source de contamination pour les denrées et ne doivent pas être une source de nourriture pour les nuisibles.



La cuisine

■ Le matériel



Il doit être fait de matériau facile à entretenir.

Les enceintes froides positives et négatives doivent être équipées de dispositifs permettant un contrôle de température avec un thermomètre à lecture directe qui doit être placé au bon endroit dans la cuisine pour éviter un contact entre le froid et le chaud.

■ Le personnel

Parfois différent de celui de la restauration scolaire, il convient de l'associer aux diverses formations concernant les bonnes pratiques d'hygiène en restauration collective.

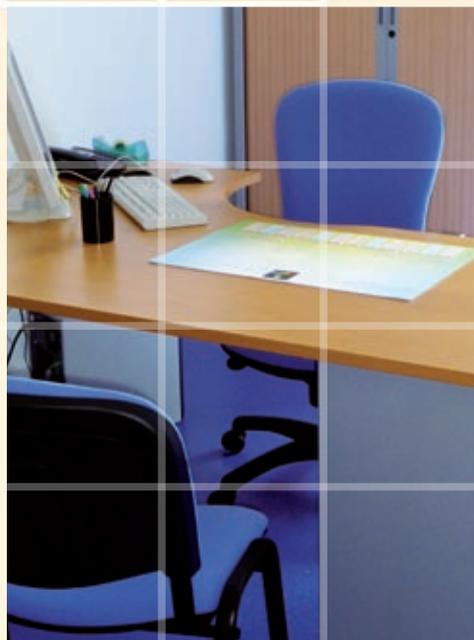
Le personnel doit disposer d'une tenue vestimentaire adéquate à son activité : blouse de couleur claire, chaussures de travail, charlotte recouvrant la totalité de la chevelure.

Il doit avoir subi une visite médicale à l'embauche et en particulier après un arrêt de maladie.



L'espace gestion

Le directeur doit pouvoir disposer d'un bureau non éloigné de l'espace d'accueil. C'est un lieu pivot où convergent les fonctions relationnelles avec les parents, avec les animateurs, l'espace de travail et de rédaction d'un projet pédagogique, l'espace de gestion administrative et financière s'il n'y a pas d'espace secrétariat. Le directeur doit disposer d'un téléphone fixe, d'un ordinateur et d'une connexion internet.



Le secrétariat est le lieu des inscriptions des enfants, de la gestion administrative et financière du centre. Il doit disposer des moyens de travail adaptés modernes. C'est un espace où la confidentialité des données doit être respectée. Un espace travail doit pouvoir être distingué d'un espace accueil.



Les animateurs doivent pouvoir disposer d'un espace de travail, de réunion et de détente. Lieu de concertation, d'échanges et d'élaboration de projets, espace de travail et de rangement des effets personnels des animateurs, il ne doit être accessible ni aux enfants ni aux familles.

L'accès à internet doit être possible tant pour le secrétariat pour les télédéclarations que pour les animateurs pour la préparation des projets pédagogiques.



L'espace sanitaire

Les toilettes doivent être conçues de manière à séparer les sexes et être adaptées à l'âge des enfants. Les cabines doivent être aérées et indépendantes de tout autre élément tels lavabos ou douches.

Il convient de ménager au minimum une toilette pour dix personnes et un lavabo pour cinq. Les lavabos doivent être adaptés à la hauteur des enfants et d'un maniement facile. Il est recommandé d'installer du savon et des systèmes d'essuie-mains à usage unique. Les torchons sont à proscrire.

Des toilettes doivent pouvoir être accessibles de l'extérieur.

Les toilettes doivent pouvoir être adaptées à l'accueil de personnes handicapées circulant en fauteuil roulant, avec un wc, adapté, par sexe, en prévoyant si possible des approches latérales droite et gauche. Les robinets doivent offrir une bonne préhension, par exemple un mitigeur muni d'un levier qui permet la manœuvre avec le poignet ou le coude. La vasque du lavabo doit pouvoir présenter un écoulement en arrière pour éviter les brûlures aux genoux. Le miroir doit être placé à 90 cm du sol.



L'espace soins

Un espace doit être ménagé pour soit dispenser un soin à un enfant ou un adulte, soit laisser reposer une personne dont l'état ne justifie pas l'appel à un hôpital et qui ne peut rentrer chez elle.

La pièce doit pouvoir être au calme, permettant que l'on puisse la surveiller en respectant la discrétion. Une porte d'accès au bureau de direction peut être judicieuse.

Un lit y est installé, sans pour autant qu'il soit médicalisé, avec un lavabo. Une table et une chaise facilitent la visite du médecin auquel il peut avoir été fait appel.

Des draps propres sont pliés dans un coin, ainsi qu'une couverture.

La pharmacie doit y être installée, dans un placard fermé à clef. Ne jamais mettre la pharmacie à côté du matériel pédagogique. Bien distinguer les produits en cours du stock de pharmacie. Il est judicieux d'afficher dans la pharmacie le contenu de ce que l'on doit normalement y trouver. De même une liste doit être affichée de ce qu'il convient de trouver dans les trousseaux de pharmacie emportées en sortie.

Le cahier d'infirmerie doit être accessible et posé de manière pratique pour être rempli.



L'espace soin doit être un lieu chaleureux afin que l'enfant souffrant s'y sente en sécurité.

Il est important qu'il puisse y avoir une fenêtre et nécessaire que l'on puisse obtenir l'obscurité.

Le rangement

■ La régie :

Même si chaque salle d'activité doit pouvoir être dotée de placards, une régie est indispensable pour stocker et gérer le matériel d'animation avec étagères, placards, etc.

Attention à bien réserver un endroit spécifique au stockage du matériel de soins.

Les ingrédients du goûter n'ont pas à y être déposés.

Les enfants n'ont a priori pas à pénétrer dans cet espace.



Un local doit pouvoir être réservé au gros matériel de jeu d'extérieur (vélo, patinettes,...) et à celui de camping. Son installation de plain-pied est la plus appropriée, avec accès facilité pour charger les véhicules.

■ Le local entretien :

Le personnel d'entretien doit pouvoir disposer d'un placard spécifique fermé à clef, inaccessible aux enfants, pour stocker matériel et produits, avec étagères.

Une machine à laver peut avoir son utilité.

■ Le local poubelles :

Les différentes activités notamment manuelles peuvent générer de nombreux déchets qui ne sont pas évacués chaque jour. Un local poubelles, avec accès direct vers l'extérieur sera le plus pratique.



Les mesures de sécurité

Les locaux doivent être conformes aux règlements de sécurité.

Si l'accueil s'effectue dans des établissements scolaires, il convient de veiller à ce que toutes les règles de sécurité soient respectées, notamment pas de porte fermée interdisant l'accès vers le reste de l'établissement. Le procès verbal de la commission de sécurité ne prenant généralement pas en compte les modifications d'infrastructure imposées aux accueils de loisirs pendant leurs heures d'ouverture, il est indispensable de vérifier que la surface mise à la disposition des enfants soit compatible avec de bonnes conditions d'accueil et de travail.

Un registre de sécurité doit être tenu à jour dans les locaux de l'accueil de loisirs. Y sont notamment consignés les résultats des exercices d'évacuation régulièrement organisés.

L'emplacement des extincteurs doit être connu de l'ensemble du personnel d'animation, d'entretien et de restauration, au maniement desquels il a été formé.

La hauteur maximale de fixation d'un extincteur est de 90 cm.



L'accueil des 3/6 ans



■ Les espaces d'activité :

Il est recommandé de ménager un minimum de 4 m² par enfant. Des espaces de jeux doivent être prévus avec des coins spécifiques : maison, dînette, bibliothèque, jeux de construction.

Des anti pince-doigts sont à prévoir sur les portes.

Les jeux extérieurs, recommandés pour permettre évolution et découverte, doivent être conformes aux normes en vigueur.

Lorsqu'ils partagent des espaces de l'école, les accueils de loisirs ne peuvent utiliser que les aires de jeux adaptées à la tranche d'âge reçue.



■ L'espace sommeil

Un dortoir doit être aménagé dans un lieu calme, non loin des sanitaires.

Un minimum de 8 m³ par couchage est à prévoir. La pénombre doit pouvoir être obtenue. L'espace doit être aisé à surveiller sans troubler le sommeil. Chaque enfant dispose d'un couchage individuel avec une literie. Les lits superposés sont proscrits pour les enfants âgés de moins de six ans. L'espace doit pouvoir être aéré directement par de l'air frais.

Le dortoir de l'école doit pouvoir être utilisé lorsque l'accueil de loisirs est dans les mêmes locaux.



■ Les sanitaires

Ils doivent être strictement adaptés à l'âge des enfants. Il est indispensable de veiller au respect de l'intimité en prévoyant des séparations, en veillant à l'emplacement de la porte d'entrée et en proscrivant de faire de cet espace un lieu de passage. Chasse d'eau et robinets doivent pouvoir être d'un maniement aisé.



L'accueil des adolescents

L'espace dévolu aux adolescents doit pouvoir être un peu séparé des lieux d'activité des plus jeunes avec accès indépendant.

Lumineux et raisonnablement spacieux, il doit pouvoir comporter :

- tables , chaises pour activités avec mobilier pour recevoir un fond de matériel pédagogique
- un espace cosy consacré à la vidéo numérique avec télévision, lecteur D.V.D., console de jeux, chaîne pour lecture de MP3, mais aussi un accès informatique à internet



- un espace pour des jeux type baby foot, billard, tennis de table
- un miroir pour les activités danse
- la possibilité de stocker et préparer en toute sécurité les éléments d'une restauration rapide (réfrigérateur, micro-onde...)



A l'extérieur, un râtelier pour les deux roues est à prévoir.



L'accueil périscolaire

De plus en plus fréquent, l'accueil périscolaire du matin (7h00/9h00), de la pause méridienne (12h00/14h00), et du soir (16h30/19h00) doit être pensé en termes de projet, de temps et d'espace.



La pause entre 12h00 et 14h00 doit notamment prendre en compte d'autres dimensions que le seul repas.

L'espace accueil doit pouvoir être conçu de manière à recevoir outre les vêtements, les cartables, sacs à dos etc. qui ne doivent pas encombrer les circulations et évacuations.

Le matin, les enfants doivent trouver des espaces facilitant le repos, le temps calme (bibliothèque), voire la possibilité d'une collation.

Le soir, à partir de la fin de l'école, sont à prévoir :

- un temps de jeu extérieur
- un temps de goûter, à prendre dans des conditions de confort et de calme
- un espace ludique
- un espace mis à la disposition des enfants qui souhaitent voir leurs leçons, sur un temps adapté à leur âge.



Les principales étapes de la construction d'un accueil de loisirs

La prise de décision et la concertation préalable :

- la responsabilité du maître d'ouvrage
- l'étude préliminaire
- l'étude de faisabilité et les moyens financiers

Lorsque la décision est prise :

- l'acquisition du terrain d'emprise ou du bâtiment
- la mise en forme du programme de construction
- l'adoption du mode de choix du concepteur

La conception :

- la réalisation du dossier de consultation des concepteurs
- le règlement du concours de concepteurs ou de la consultation de concepteurs
- le choix du concepteur
- la détermination et l'acceptation du projet

La construction :

- la réalisation du dossier de consultation des entreprises
- la passation des marchés de travaux
- la réalisation des travaux
- la réception de l'ouvrage

Les autorisations d'ouverture :

- la commune
- la commission départementale de sécurité
- les services vétérinaires
- la protection maternelle infantile
- la direction départementale de la jeunesse et des sports

L'ouverture de l'établissement :

- la mise en service
- l'année de garantie et l'entretien

La gestion :

- la vie de l'établissement
- le gardiennage
- l'entretien.

Les services à consulter

La création ou l'aménagement d'un accueil collectif de loisirs nécessite la réunion d'une instance de consultation où, à partir du projet voulu par des décideurs, des conseils et avis peuvent être apportés.

Le premier des services à consulter étant celui en charge des affaires d'enfance et de jeunesse de la collectivité, mais aussi, en tant que de besoin :

Caisse d'Allocations Familiales

Allée des soupirs - 27026 EVREUX CEDEX
02.32.31.46.36 - action-sociale.cafevreux@caf.cnafmail.fr

Montage du projet

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Cité administrative
Boulevard Georges Chauvin
27023 EVREUX CEDEX
02.32.24.86.18 - dd027@jeunesse-sports.gouv.fr

*Projets éducatif et pédagogique
Coordination des
différentes instances*

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

18, Boulevard Georges Chauvin
27023 EVREUX cedex - 02.32.78.29.29
dd27-sante-environnement@sante.gouv.fr

Hygiène

Protection Maternelle Infantile

Conseil Général - Hôtel du département
Boulevard Georges Chauvin - 27000 EVREUX
02.32.31.51.85 - claire.azard@cg27.fr

Accueil de la petite enfance

Direction Départementale des Services Vétérinaires

14, rue du docteur Michel Baudoux
27023 EVREUX cedex
02.32.39.83.00 - ddsv27@agriculture.gouv.fr

Cuisine et restauration

Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et Répression des Fraudes

Cité administrative - Boulevard Georges Chauvin
27001 EVREUX cedex
02.32.24.86.30 - ud27@dgccrf.finances.gouv.fr

Aires de jeux - lits/literie

Service Départemental d'Incendie et Secours

8, rue du Docteur Michel Baudoux
27000 EVREUX - 02.32.62.20.20

Sécurité incendie

Association de Protection et Défense des Handicapés

Accessibilité

Publication : © D.D.J.S. 27 en partenariat avec la C.A.F.

Directeur de publication : Claude VALADIER

Rédacteur en chef : Bruno LEONARDUZZI (D.D.J.S.)

Comité de rédaction :

*Bernadette ANSART (directrice d'accueil de loisirs), Claire AZARD (P.M.I),
Eric DEHAINAULT (C.A.F.), Thierry GILBERT (directeur d'accueil de loisirs),
Michel HEBERT (directeur d'accueil de loisirs), Patricia IMBERT (D.D.C.C.R.F.),
Benôît LEGER (D.D.S.V.), Joël MAILLARD (D.D.A.S.S.),*

Secrétariat de rédaction : Corinne BELLEMERE

Photographies : Bruno LEONARDUZZI (D.D.J.S.)

*Les photographies qui illustrent ce document
ont été prises dans l'Eure, aux accueils de loisirs de :
Alizay, Beaumont-le-Roger, Bourgtheroulde-Infreville, Brionne,
Damville (L'Ilot Mômes, MJC), Evreux (Joliot Curie), Ferrière-Haut-Clocher,
La Guéroulde (La Source), Louviers (La Semaine des 4 Jeudis), Montfort-sur-Risle,
Saint-André-de-l'Eure (La Clef des Chants), Saint-Marcel (Le Moulin),
Serquigny, Val-de-Reuil (Les Œillets Rouges, La Voie Blanche).*



